

numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes, pour la durée non écoulée de son mandat, à compter des présentes;

QUE le décret numéro 1164-2013 du 13 novembre 2013 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures s'applique aux personnes nommées en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67795

Gouvernement du Québec

Décret 1277-2017, 20 décembre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Sonia Gagné comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim de la Société québécoise de récupération et de recyclage

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (chapitre S-22.01) prévoit que la Société québécoise de récupération et de recyclage est administrée par un conseil d'administration composé de onze membres dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général de la Société;

ATTENDU QUE monsieur Dany Michaud a été nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société québécoise de récupération et de recyclage par le décret numéro 809-2015 du 16 septembre 2015, qu'il démissionnera de ses fonctions le 2 janvier 2018 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société québécoise de récupération et de recyclage recommande la nomination de madame Sonia Gagné à titre de membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QUE madame Sonia Gagné, vice-présidente – Performance des opérations, développement et intelligence d'affaires, Société québécoise de récupération et de recyclage, soit nommée membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim de la Société québécoise de récupération et de recyclage à compter du 3 janvier 2018;

QU'à ce titre, madame Sonia Gagné reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10% de son traitement;

QUE durant cet intérim, madame Sonia Gagné soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200\$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes;

QUE durant cet intérim, madame Sonia Gagné reçoive une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec;

QUE durant cet intérim, madame Sonia Gagné soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67796

Gouvernement du Québec

Décret 1278-2017, 20 décembre 2017

CONCERNANT la nomination d'un membre indépendant du conseil d'administration d'Investissement Québec

ATTENDU QUE l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1) prévoit que la société Investissement Québec est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;